



Comité de Pilotage n°1 PCAET CCFL

5 juillet 2021, La Gorgue 18h-20h30

Présents :

Elus : NORO Bruno, LORIDAN Bernard, TRINEL Bertrand, DURUT Jocelyne, HENNEON François-Xavier, FAIDUTTI Jean-Marc, THOREZ Jean-Claude, HURLUS Jacques, MAHIEU Philippe, HIEL Anne.

DDTM59 Référent territorial : Casimir LETELLIER

Magaly Pennequin, JPC Partner

Carole Piedvache, ETD

Clemence Harlé, ETD

Chargés de missions CCFL : BOURNEZ Caroline, VINCENT Anne-Gaëlle, BOUCHART Vincent, DELPLACE Céline

Objet : présentation du diagnostic du PCAET, échanges et validation

Présentation du diagnostic du PCAET (voir diaporama)

- Sensibilisation du COPIL aux enjeux du changement climatique
- Portrait énergétique du territoire
- Emissions de GES directes et totales
- Stockage carbone du territoire
- Etat de la qualité de l'air
- Etat de la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique
- État initial de l'environnement dans le cadre de l'Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET (EES)

Remarques et discussions

- Sensibilisation à la notion de l'effet de serre et à l'importance de limiter les émissions des Gaz à Effets de Serre
- Mise en évidence de la prépondérance du site industriel de Roquette Frères, dans les consommations d'énergie (dont les consommations d'énergie du fret avec près de 600 camions/jours), les émissions de GES et de polluants, les risques technologiques...
- L'entreprise Roquette Frères étant d'importance internationale, le site est considéré comme une ville à part entière, avec ses propres consommations, émissions, risques...



- La CCFL doit plutôt concentrer ses efforts sur les autres acteurs du territoire. Les actions de Roquette Frères s'ajouteront à celles de l'ensemble du territoire de la CCFL dans le cadre du PCAET. Une prise de contact peut s'avérer nécessaire afin qu'ils présentent leur ambition dans le domaine climatique sur le site de Lestrem.
- Le diagnostic énergétique met en valeur sa dépendance très forte pour l'importation énergétique, puisque le territoire ne subvient qu'à 1% de ses besoins (taux de couverture des besoins / consommations d'énergie et la production d'énergie = balance énergétique),
 - vulnérabilité importante pour les ménages en état de précarité énergétique
 - Essentiellement de la production de biogaz par méthanisation notamment sur le site Roquettes donc autoconsommée.
- Rappel du décret tertiaire : décret du 23 juillet 2019, en ce qui concerne les bâtiments de plus de 1 000 m².
 - Objectifs de baisse des consommations de 40% des consommations d'énergie du secteur tertiaire > 1000 m² en France d'ici 2030, de 50% d'ici 2040 et de 60% d'ici 2050.
 - Cela concerne un certain nombre de bâtiments sur le territoire de la CCFL, dont ceux des communes. Il convient de déclarer ses consommations sur la plateforme OPERAT d'ici à septembre 2022.
- Sur le volet gaz à effet de serre à noter l'impact fort du transport routiers et la dépendance aux énergies fossiles dans ce domaine mais aussi du poste résidentiel pour les mêmes raisons et pour les problématiques d'isolation des habitations.
 - Les émissions par hab s'élèvent à 9,97 TeqCO₂ sans Roquettes Frères.
- Le stockage carbone est à améliorer au regard de la couverture des émissions annuelles directes -de 0,5% de ces émissions sont couvertes par le stockage annuel de carbone.
- Sur le volet atmosphérique, la qualité de l'air s'améliore avec cependant un volet industrie et résidentiel qui reste important mais aussi lié aux déplacements ainsi que l'agriculture.
- Sur volet vulnérabilité, le territoire par sa situation de plaine et de « graben d'effondrement » est soumis à de nombreux risques notamment :
 - Inondation par remontée de nappes et débordement des cours d'eau
 - Retrait gonflement des argiles (difficulté à être reconnus « catastrophe naturelle »)
 - Évolution de la ressource en eau (approvisionnement, pollution)
 - Perte de biodiversité et des espaces naturels
 - Amoindrissement de la valeur paysagère
 - Perte de rendement des activités agricoles
 - ...



Tous ces phénomènes accentués par les changements climatiques selon les modèles du GIEC vont impacter plus ou moins les activités économiques du territoire (industries, agriculture...) mais aussi les populations (habitat, chaleur, maladies respiratoires, inondations, précarité énergétique) et les espaces naturels (perte de biodiversité, espèces envahissantes...) ainsi que les infrastructures (routes, équipements...) et de fait les finances des collectivités en charge de compétences territoriales et de la gestion d'équipements.

Une réflexion est partagée sur la nécessité de prévoir et anticiper, maîtriser la gestion de crise (communication, préparation, équipements, demande d'aides...)

- La présentation de la vulnérabilité développe la partie risque inondation en lien avec le SAGE et rappelle aux élus les documents qu'ils ont à disposition pour agir (PPRI, zone naturelle d'expansion des crues) en adéquation avec les PLU locaux ou PLUi.
- La collectivité rappelle que des ateliers ont été réalisés avec le CD2E sur le territoire et qu'il faut prévoir de s'accorder avec les ateliers qui sont prévus pour le PCAET
 - Prochaine étape : arrêter la date du premier atelier territorial qui traitera des enjeux du territoire à l'issue de la présentation du diagnostic
 - Prévoir un atelier TEPOS avec les élus pour définir la stratégie énergétique
 - Concevoir les animations et prévoir le rétro-planning (invitation, relance, liste des acteurs...)
 - Rédiger les rapports associés au diagnostic